

COMMUNIQUÉ DE PRESSE EXTENSION DU PIÉTONNIER

UN COEUR DE VILLE APAISÉ, VÉGÉTALISÉ ET CONVIVIAL

Ouverture de la rue des Croisiers et de la partie haute de la rue des Carmes en conditions piétonnes

Après le réaménagement des nouvelles boucles de circulation l'an dernier, le projet d'extension du piétonnier franchit une nouvelle étape avec la finalisation des premières rues piétonnes. La Ville de Namur se réjouit de cette étape franchie et de la dynamique nouvelle qu'apporte ce réaménagement du centre-ville.

Le projet d'extension du piétonnier de Namur a pour objectifs de renforcer l'attractivité du territoire, d'améliorer la qualité de vie des habitants et habitantes, de stimuler le commerce local, de favoriser la mobilité active et d'améliorer la qualité de l'air en centre-ville.

À partir de ce samedi 18 avril, les rues des Croisiers et des Carmes (entre la rue des Croisiers et la rue Saint-Joseph) seront ouvertes en conditions piétonnes.

Un aménagement de plain-pied, des plantations et du mobilier urbain

Les nouveaux aménagements ont été conçus pour garantir une accessibilité optimale, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Les trottoirs et bordures ont disparu au profit d'un espace de plain-pied, avec des pavés lisses sur toute la largeur de la voirie de façade à façade. Les accès aux commerces ont été facilités et les espaces pour la circulation piétonne élargis.

La végétalisation occupe une place centrale dans ce réaménagement :

- 14 fosses de plantation en pleine terre ont été créées (10 rue des Croisiers et 4 dans le haut de la rue des Carmes)
- 10 arbres ont déjà été plantés, accompagnés de nombreux arbustes
- Des plantes vivaces complètent l'aménagement et des bulbes (tulipes, jonquilles...) seront plantés à l'automne



Ces aménagements contribuent à améliorer le cadre de vie, en apportant ombrage et fraîcheur durant les périodes estivales. Petite nouveauté, des QR codes ont été fixés aux tuteurs des nouveaux arbres plantés avec pour objectif d'informer et sensibiliser sur l'identité de chaque arbre qui grandira et embellira notre centre-ville.

Pour renforcer la convivialité, 13 bancs en bois avec pieds métalliques ont été installés à proximité des zones plantées.

D'autres mobiliers viendront encore agrémenter les lieux dans les prochains mois : des supports vélos de style art déco ou un jeu de marelle. D'autres jeux et mobiliers s'installeront encore ultérieurement dans la seconde partie de la rue des Carmes et dans les rues proches.

La mobilité active est également encouragée avec l'installation de 20 arceaux pour vélos et d'un espace de stationnement dédié aux trottinettes en libre-service.

Enfin, une latte en acier Corten marque l'entrée de la zone piétonne rue des Croisiers, à hauteur de la sortie du Parking du Centre. Elle porte une citation de l'autrice belge Emmanuelle Pirotte :

« La vie n'a d'autre sens qu'elle-même »

Avant les travaux (mars 2025)



Après les travaux (avril 2026)



Rue des Croisiers





Carrefour entre les rues des Croisiers et des Carmes



Rue des Carmes

Des conditions d'accès identiques à celles du piétonnier historique

Les accès aux deux rues seront autorisés, à tous les véhicules, pour le chargement-déchargement, durant les trois créneaux d'ouverture du piétonnier:

- de 5h à 7h30
- de 9h à 11h30
- de 17h30 à 20h

Durant ces horaires, le chargement ou déchargement de choses ou de personnes (riverains, riveraines et livraisons) est autorisé. Des caméras ANPR (reconnaissance automatique du numéro d'immatriculation) et des agents assermentés veilleront au bon respect de cette réglementation.



Les ménages actuellement en possession d'une carte riverain peuvent la conserver (une carte par ménage) afin de pouvoir stationner leur véhicule dans les rues avoisinantes réglementées par des horodateurs.

Pour les propriétaires d'emplacements privés de stationnement (garage ou autre), chaque propriétaire peut demander des accès à la zone piétonne pour 2 véhicules par emplacement privé. Ces véhicules sont autorisés à circuler librement dans la partie nord de la zone piétonne (rues des Croisiers, des Carmes, de Bruxelles, de l'Inquiétude, et Godefroid) 24h/24 et 7 j/7.

Le stationnement sera dorénavant strictement interdit dans ces deux rues.

D'autres véhicules peuvent avoir accès au piétonnier, sous certaines conditions et moyennant une autorisation préalable :

- Les véhicules utilisés par un organisme agréé pour la livraison de repas à domicile
- Les navettes TMS (transport médical sanitaire) et VSL (véhicule sanitaire léger).
- Les véhicules de déménagement
- Les véhicules qui justifient des approvisionnements sur un chantier
- Un accès ponctuel peut être octroyé pour l'approvisionnement lors de festivités
- Un accès ponctuel peut être octroyé en cas de besoin particulier
- Un accès ponctuel peut être octroyé aux entreprises de dépannage
- Des accès peuvent être octroyés pour la réalisation de services au public, notamment pour les travaux d'impétrants dans la zone piétonne (ex : dans le domaine de l'eau, de l'égouttage, du gaz, de l'électricité ou de la téléphonie)
- Les véhicules utilisés dans le cadre de la profession d'aide-soignant, d'infirmier, de kinésithérapeute, de médecin et de sage-femme. Les vétérinaires peuvent également prétendre à un accès dans le cadre de leurs prestations effectuées à l'intérieur du piétonnier. Ces accès sont valables un an. Durant cette période, le ou la prestataire peut stationner son véhicule dans le piétonnier pendant la durée de son intervention
- Les véhicules utilisés en vue de procéder aux livraisons des pharmacies
- Les véhicules servant au transport de personnes décédées
- Les taxis.

Retour du samedi piéton

Le samedi piéton a fait son retour ce samedi 11 avril avec l'arrivée des beaux jours. Les rues de Fer, de l'Ange, Émile Cuvelier et Saint-Jacques sont piétonnes de 10h à 17h30 tous les samedis. Cette décision participe au renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville le weekend.

Les riverains et riveraines qui possèdent un garage rue Godefroid peuvent y accéder via la rue des Croisiers. Afin d'immuniser leur plaque de véhicule, les personnes concernées sont invitées à prendre contact avec le Service Gestion du Stationnement.

Les livraisons restent possibles par cet itinéraire durant les heures d'ouverture du piétonnier.

Le ramassage des poubelles dans la nouvelle configuration des rues

Le ramassage des poubelles le mardi et le vendredi retrouve son rythme normal. Les camions poubelles (BEP) ont désormais un accès permanent à la voirie, ce qui met fin aux contraintes liées au dépôt des poubelles.

Nous souhaitons rappeler que le Règlement général de police précise les modalités de collecte suivantes :

« Les récipients de collecte sont déposés au plus tôt la veille du jour de collecte, à partir de 18 heures et au plus tard le jour de la collecte avant 6h du matin. En juillet et août, en raison des fortes chaleurs, les collectes peuvent débuter dès 5 h du matin. »

Le non-respect de ces règles constitue une infraction qui peut conduire à une amende administrative pouvant atteindre 500 €.

Prochaines étapes du projet

Le projet d'extension du piétonnier continue dans le prolongement de la rue des Carmes et dans la rue de Bruxelles. La fin des travaux dans ces deux rues est prévue pour les congés du bâtiment (début juillet).

Les travaux de la rue Godefroid et de la rue Cuvelier (partie piétonne entre la rue Pepin et les 4 coins) ne commenceront pas avant octobre 2026.

La rue Saint-Jacques, quant à elle, sera mise en travaux à partir d'août 2026.

Conclusion

Avec l'ouverture de la rue des Croisiers et du haut de la rue des Carmes en zone piétonne, Namur franchit une nouvelle étape concrète vers un centre-ville plus vivant, plus vert et plus accueillant.

Ces aménagements traduisent une ambition forte : offrir un espace public de qualité où il fait bon se déplacer, se rencontrer et profiter de la ville autrement. Habitants, commerçants et visiteurs sont invités à se réapproprier ces rues transformées.

Cette avancée marque une dynamique positive qui se poursuivra dans les mois à venir au fil de l'extension du piétonnier. Elle dessine dès aujourd'hui le visage d'un centre-ville apaisé et attractif, au cœur duquel la qualité de vie est pleinement remise à l'honneur.

Contacts

Service Communication
081 24 60 66

Plus d'infos

- www.pietonnier.namur.be



- piétonnier@namur.ville.be

Service Gestion du Stationnement
081 24 65 82

gestion.stationnement@ville.namur.be



POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE

